



41^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

07 – 08 – 09 juin 2024

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES 2^{ème} DIVISION

COUPE DE FRANCE DES RALLYES - Coefficient 4

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2024

Le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2024

Le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2024

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedesvinsmacon.com

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 23
du 15/02/2024



COMITE D'HONNEUR

M Yves SEGUY	Préfet de Saône-et-Loire
M Benjamin DIRX	Député de Saône-et-Loire
Mme Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne - Franche - Comté
M André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M Jean-Patrick COURTOIS	Maire de la ville de MÂCON
Mmes/MM les Maires des communes traversées	
M Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M Bernard DEMEUZOIS	Président de la Ligue Bourgogne - Franche - Comté / Vice-président de la FFSA
M Jérôme CHEVALIER	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
M Thierry CHEVENET	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
Mmes/MM les Conseillers Régionaux	
Mmes/MM les Conseillers Départementaux	
M le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département de Saône-et-Loire	
M le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon	
M le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire	

LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES

ASA DES VINS MACON

1 Rue du Doyenné - 71000 MACON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

PC COURSE ET COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 Mâcon

SECRETARIAT DU RALLYE

Salle DESCHIZEAUX de Mâcon Centre Paul BERT du lundi 03 juin au vendredi 07 juin 2024 inclus

Tente village, en face du podium, Paquier Saint-Antoine du samedi 08 juin au dimanche 09 juin 2024 inclus

DISTRIBUTION DES CARNETS D'ITINERAIRE ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)
- SALLE DESCHIZEAUX de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON (voir plan)

PARKING REMORQUES OBLIGATOIRE

- Rue des Grandes Varennes 71000 Mâcon (entrée face au SDIS)

CONFERENCE DE PRESSE

GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON

SALLE DE PRESSE

TENTE village, en face du podium, parking Paquier Saint Antoine

ACCUEIL DES OFFICIELS ET COMMISSAIRES

Parc des expositions 71000 MÂCON

PARC FERME, DE DEPART, DE REGROUPEMENT ET D'ASSISTANCE

Parc des expositions 71000 MÂCON

VERIFICATIONS TECHNIQUES obligatoires et VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES complémentaires

Parc des expositions 71000 MÂCON

AFFICHAGES OFFICIEL

TENTE village, en face podium - parking Paquier Saint-Antoine et sur support officiel numérique (SPORTITY)

Affichage sur bâtiment à gauche à la sortie du parc de regroupement

AFFICHAGE INFORMATIF

TENTE village PARTENAIRES parking Paquier Saint- Antoine

VERIFICATIONS FINALES

- Cyril HUCHET Automobiles 6, Rue de la Madone

71000 SANCE 03 85 22 04 42

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 08 avril 2024	Ouverture des engagements et parution du règlement particulier
Lundi 27 mai 2024 à 24 h 00	Clôture des engagements
Samedi 01 juin 2024	Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 12)

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)

Samedi 01 juin de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 13)
Dimanche 02 juin de 8 h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
Pas de distribution dimanche après-midi	Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 13)

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Salle DESCHIZEAUX de Mâcon – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON

Jeudi 06 juin de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 13)
Vendredi 07 juin de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 13)

Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié.

L'heure de convocation aux vérifications TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire

Lundi 03 juin 2024 à 18 h 00	Parution de la liste des engagés
------------------------------	----------------------------------

VENDREDI 07 juin 2024

De 9 h 00 à 11 h 00 De 13 h 30 à 17 h 00	Séance d'essais uniquement PORSCHE EVENT Séance d'essais	
De 14h 00 à 16 h 30 18 h 00	Vérifications techniques uniquement PORSCHE EVENT Conférence de presse au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON	Le SPOT MÂCON
De 17 h 30 à 22 h 30 De 17 h 30 à 22 h 30	Vérifications administratives complémentaires Vérifications techniques	Le SPOT MÂCON Le SPOT MÂCON
A partir de 17 h 30	Mise en place du parc de départ	Parc des Expositions MÂCON
21 h 00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Hôtel MERCURE
24 h 00	Publication des équipages admis au départ de la 1 ^{ère} étape Publication de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape	Tente, en face du podium + Village Tente, en face du podium + Village

SAMEDI 08 juin 2024

09 h 15	Départ 1 ^{ère} étape (première voiture VHC).	Parking Paquier Saint-Antoine
18 h 43	Arrivée 1 ^{ère} étape (première voiture VHC).	
22 h 30	Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape	Tente, en face du podium + Village

DIMANCHE 09 juin 2024

08 h 30	Départ 2 ^{ème} étape Parc fermé (première voiture VHC)	Parc des Expositions MÂCON
16 h 03	Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Remise des prix au podium d'arrivée	

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au garage:

- Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCE 03 85 22 04 42

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 07 - 08 - 09 juin 2024 le 41^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2^{ème} DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : 23 en date du 15/02/2024

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation

n° 220 en date du 14/03/2024



COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Présidente d'honneur : Marie-Claude DARBON

Membres du Comité d'Organisation : Alexandre FORET, Marc PENIDE, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr

Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Le secrétariat du rallye est transféré à la Salle DESCHIZEAUX, centre Paul BERT du lundi 03 au Vendredi 07 juin puis à la TENTE du village, en face du podium, du samedi 08 jusqu'au dimanche 09 juin 2024 inclus. Contact : Amélie Gilardon tél : 06 26 76 35 26

Organisateur technique

Thierry HEDOUIN – Alexandre DARD (chauffeur)

1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Jacques PAOLI - Norbert GELIN (chauffeur)

Collège des commissaires sportifs

Président :

Jean - Claude CRESP

Membres :

Fabien ZYCH

Anne CARDINAL

Secrétaire :

Josiane CHARLEUX

Direction de course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course adjoint :

Joël THIÉRY (stagiaire)

Directeur de Course Adjoint :

Jannick DAUBIGNE (Nouveau départ)

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Sylvie ZYCH

Gérard MAURIN

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 – 4 – 8 – 11 Directeur : Stéphane VINCENT-GENOD

Adjoint : Nathalie VINCENT-GENOD

ES 1 - 4

Direct. Adj. Inter : Jacky LÉPEULE

ES 2 – 5 – 7 – 10 Directeur Jean-Michel PIGENET

Adjoint : Robert BOTT

ES 7 - 10

Direct. Adj. Inter : Jacky LÉPEULE

ES 3 – 6 – 9 – 12 Directeur : Éric TEMMERMAN

Adjoint : Joëlle POTHEAU

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques/publicités : Serge FREVILLE
Parc fermé et regroupement : Jean-Luc TORLIGUIAN
Parc assistance : Martial PEUGEOT – Jean-Marc DELOY

Véhicule tricolore : Jean-Paul BROSSARD – Lydie BROSSARD (chauffeur)
Véhicule damier : Françoise FREVILLE – Charly PERRAUD (chauffeur)

Commissaires Techniques (responsable)

Michel PETETIN (responsable national)
Jean-Paul LEGRAND – André BOIVIN
Thierry DUPECHER – Michel GUYOT adj. : responsable VHC

Christian ALLOIN (Responsable Nouveau départ)
Martial LOBROT – Jean-Louis LAPLANCHE

Chargé des relations avec les Concurrents

Philippe PROST – Corinne BEFFY

Juges de faits

Marie-Thérèse TRINQUESSE – Camille TRINQUESSE -
Marie-Laure ALAIN et Régis DUFRESNE

Classements informatiques

BRENNUS INFORMATIQUE – David GUIBLAIN

Géolocalisation

Jean-Pierre BALLEST – VDS Racing

Chargés des relations avec la presse

Frédéric LOMBARD – Catherine THIMON

Affichages des temps

Delphine PETITPAS

Médecin Chef PC

Patrick CHERREAU

Médecin organisation

Daniel DEBATTY – Didier PERRAUD (chauffeur)

Assistance médicale

Croix Rouge Française de Saône-et-Loire

Speaker officiel, animation

Alexandre LAUDET – Gilles GAILLARD

Responsable liaisons radio sur les ES

ALT GROUP EVENTS

Responsable des véhicules Officiels

Gérard PILLON

Responsables matériel sur ES

ES 1 – 4 – 9 – 12 Adelino CAMPOS – Marc DOUARD
ES 2 – 5 – 7 – 10 Jean-Luc BERTHELON
ES 3 – 6 – 8 – 11 Alexandre FÔRET – Bruno REBOUX

Responsables commissaires

Marc PENIDE – Brigitte COMMUSSET

Le 41^{ème} Rallye National des Vins Mâcon compte :

1^{ère} étape : 58 postes commissaires - 116 commissaires inter - 58 extincteurs - 5 ambulances

2^{ème} étape : 29 postes commissaires - 57 commissaires inter - 29 extincteurs - 5 ambulances

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P ÉLIGIBILITÉ

Le 41^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.

Le Challenge de la ligue Bourgogne Franche-Comté 2024.

MICHELIN

PORSCHE EVENT

1.3P VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024

Vérifications administratives obligatoires lors de la remise des roadbook

1^{ère} séance (voir annexe 1 page 13)

Samedi 01 juin 2024 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche 02 juin 2024 de 8h00 à 12h00

2^{ème} séance (voir annexe1 page 13)

Jeudi 06 juin 2024 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Vendredi 07 juin 2024 de 8 h 00 à 12 h 00

Vérifications administratives complémentaires:

Vendredi 07 juin 2024 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Vérifications techniques:

Vendredi 07 juin 2024 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Les vérifications finales seront effectuées le Dimanche 09 juin 2024 au garage:

- Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCE 03 85 22 04 42

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1.4P Tout concurrent qui désire participer au 41^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye (**1 Rue du Doyenné - 71000 MACON**) la demande d'engagement dûment complétée, avant le 27 mai 2024 à minuit, date de clôture des engagements (le cachet de la poste faisant foi).

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).

3.1.1.9P Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum. 200 tous rallyes confondus (Moderne + VHC + VMRS).

3.1.1.10P Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative rachetable des organisateurs : **655 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1300 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **585 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €**

pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **505 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC) plus 50 €**

pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Pour les virements :
Banque : CR CENTRE EST MACON CENTRE
RIB : 17806 00800 04102326828 35
IBAN : FR76 1780 6008 0004 1023 2682 835
BIC : AGRIFRPP878

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement. Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les engagements non accompagnés de leurs paiements ne seront pas validés et resteront en liste d'attente.

Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon.

3.1.1.11P La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la fiche d'homologation.
- e) du montant des droits d'engagement.
- f) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.1.12P Remboursement (cf prescriptions générales)

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asa.vinsmacon@free.fr »**).

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé par les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2024

Le premier concurrent du rallye national partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2^{ème} étape le classement intermédiaire de fin de la 1^{ère} étape ou de la fin de section sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURE AUOTRISÉES

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2024 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2024

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P Parc assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2024

4.3.1.1P Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2024 », seront admis dans le parc d'assistance

Ouverture du parc à 14 h 00 vendredi 07 juin 2024

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 25 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du **Tracker Interactif et/ou** de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye

Reconnaisances :

Lors des reconnaissances, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

- Lors des vérifications techniques préliminaires :
 1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. **Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.**
 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate **que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement,** il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : l'organisateur **ou le Directeur de Course** demandera la remise en conformité immédiate,
- **Dès la 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant **(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)** d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 et 5.2.4

5-2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives rachetables seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe 1 page 13.

6.1P DESCRIPTION

Le 41^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 445.20 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 147.34 kms. L'itinéraire et timing figurent dans l'annexe 2 ci-jointe.

ETAPE 1	ETAPE 2
ES 1 – 4 : CHAINTRÉ - PRUZILLY	ES 7 – 10 : CRUZILLE – CHISSEY LÈS MACON
ES 2 - 5 : SERRIÈRES – PIERRECLOS	ES 8 – 11 : DONZY LE PERTUIS - IGÉ
ES 3 – 6 : CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	ES 9 – 12 : LUGNY – VIRÉ

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 13)

Samedi 01 juin et Dimanche 02 juin, Jeudi 06 juin et Vendredi 07 juin 2024.

6.2.7P Pénalités :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2024

6.4P CIRCULATION




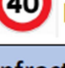
6.4.1P Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) **hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification** par les commissaires sportifs

▪ En cas d'excès de vitesse :

- 1^{ère} infraction notifiée:
 - jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € **1 minute de pénalité**
- En cas de 2^{ème} infraction notifiée: amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et **1 minute** de pénalité
- En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et **5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification a la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤  km/h	68 €	
≤  km/h	135 €	10 secondes
≤  km/h	135 €	20 secondes
>  km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.

Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur.

ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2024

7.3P CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

7.3.16 Mise hors course

7.3.16.1 La mise hors course interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires ou entre le départ d'une ES et le contrôle horaire suivant, ou un retard supérieur à 20 minutes à la fin de chaque section et/ou étape du rallye ou encore un retard total de plus de 30 minutes et entraînera la mise hors course de l'équipage, prononcée par le Directeur de Course.

La mise hors course de l'équipage lui sera notifiée au CH dès lors que son retard dépassera 15 minutes consécutives ou à la fin de la section ou de l'étape.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2024

7.5P EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.17.P Sécurité des concurrents

7.5.17.3 S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.20P Séance d'essais

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 07 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. **Seul le PORSCHE EVENT est concerné par le créneau horaire de 09h00 à 11h00.** Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE.** L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône- et-Loire.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2024

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2024

- 9.1.1P Championnat Pilotes
- 9.1.2P Championnat Copilotes
- 9.2P Points de Bonus

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

<i>Dotation par classe</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	400	600	600	600	600
Au second		300	300	300	300
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				100	100
Au cinquième					100

<i>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	500	700	700	700	700
Au second		400	400	400	400
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				150	150
Au cinquième					100

<i>Dotation au scratch</i>			<i>Dotation au groupe</i>	
Au premier	700		Au premier	300
Au second	500		Au second	200
Au troisième	400		Au troisième	100

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28 500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin. Les coupes ne seront pas cumulables.

10.1P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 09 juin 2024 au passage final sur le podium dans l'ordre du classement. Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

ANNEXE 1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

Le 01 et 02 juin 2024 : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé – 71000 MÂCON.

Le 06 et 07 juin 2024 : SALLE DESCHIZEAUX DE MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON.

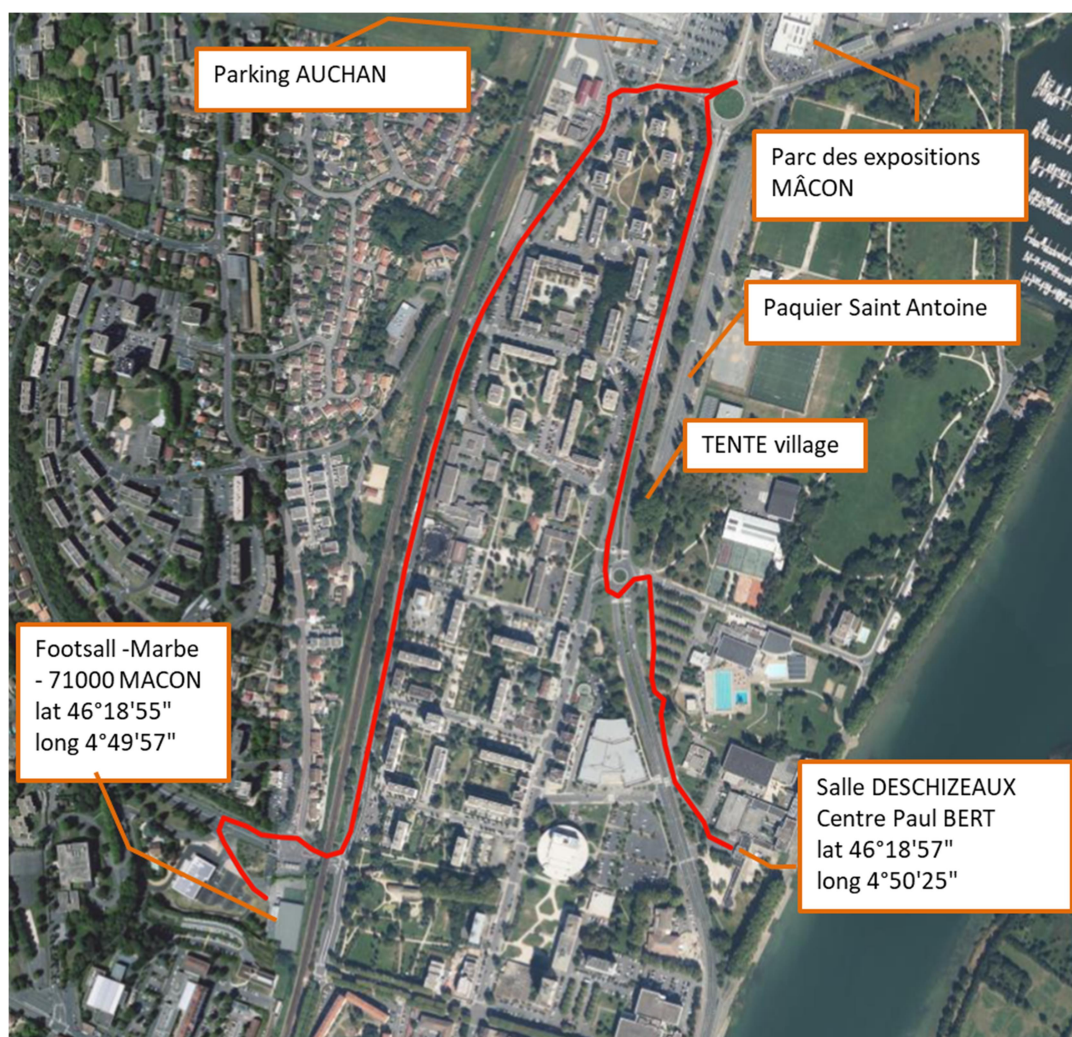
Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants : - Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote), - Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote), - Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture, photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes **et les droits d'engagement réglés** ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.

Planning des reconnaissances

	Samedi 01 juin	Dimanche 02 juin	Jeudi 06 juin	Vendredi 07 juin
ES 1 – 4 : CHAINTRÉ - PRUZILLY	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 – 5 : SERRIÈRES - PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 – 6 : CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 : CRUZILLE – CHISSEY lès MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 : DONZY LE PERTUIS - IGÉ		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 – 12 : LUGNY - VIRÉ		8 h - 18 h		8 h - 16 h



ANNEXE 2

ITINERAIRE ET HORAIRES 2024 ETAPE 1 SAMEDI 08 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		9h15
ES 1	CHAINTRÉ - PRUZILLY	16,07	13,97		13,97	0h53	10h08
ES 2	SERRIÈRES - PIERRECLOS	13,83	8,89		38,93	0h48	10h56
ES 3	CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	13,37	17,42		70,18	0h48	11h44
CH 3A	Entrée regroupement 1		30,57		114,12	1h00	12h44
Regroupement MÂCON					maxi 55 min		
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		114,12	2h00	14h44
ES 4	CHAINTRÉ - PRUZILLY	16,07	13,97		128,09	0h38	15h22
ES 5	SERRIÈRES - PIERRECLOS	13,83	8,89		153,05	0h48	16h10
ES 6	CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU	13,37	17,42		184,30	0h48	16h58
CH 6C	Entrée Parc Fermé		32,47		230,14	1h45	18h43
ITINERAIRE ET HORAIRES 2024 ETAPE 2 DIMANCHE 09 JUIN							
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		8h30
ES 7	CRUZILLE- CHISSEY LÈS MÂCON	10,34	29,45		29,45	0h53	9h23
ES 8	DONZY-LE-PERTUIS- IGÉ	10,34	12,11		51,90	0h48	10h11
ES 9	LUGNY - VIRÉ	9,72	15,45		77,69	0h48	10h59
CH 9A	Entrée regroupement 2		19,17		106,58	0h40	11h39
Regroupement MÂCON					maxi 40 min		
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		106,58	1h30	13h09
ES 10	CRUZILLE- CHISSEY LÈS MÂCON	10,34	29,45		136,03	0h38	13h47
ES 11	DONZY-LE-PERTUIS- IGÉ	10,34	12,11		158,48	0h48	14h35
ES 12	LUGNY - VIRÉ	9,72	15,45		184,27	0h48	15h23
CH 12A	Entrée Repositionnement final - Arrivée		21,07		215,06	0h40	16h03